

PAR GÉRARD BLANC (68)



ingénieur-conseil en innovation, auteur de nombreux livres et articles sur les technologies de l'information et de la communication et le travail. Il réside dans le Vendômois

Le Pays vendômois s'ouvre à la société de l'information

Desservi par le TGV Atlantique, mais à l'écart des voies autoroutières, le Pays vendômois rédige, dès 1997, en vue du Contrat de pays avec la Région Centre, une charte de développement, document stratégique du territoire. En 2002 est choisi le thème fédérateur des Technologies de l'information et de la communication, comprenant l'installation du haut débit dans les services publics et l'accès à Internet du public le plus large possible. L'appropriation de ces techniques par une majorité des habitants du Pays vendômois marque son ouverture à la société de l'information.

Le Vendômois, situé au nord-ouest du Loir-et-Cher, en limite de la Sarthe et de l'Eure-et-Loir, assure la transition entre le Bassin parisien et le Val-de-Loire, entre la Région Centre et la région des Pays de Loire. La ville principale, Vendôme, se trouve au centre du quadrilatère

REPÈRES

Des personnages célèbres ont marqué le Vendômois, par exemple Bouchard, premier comte de Vendôme, général et ministre d'Hugues Capet, le comte de Rochambeau, le poète Pierre de Ronsard ou le romancier Honoré de Balzac.

formé par Chartres, Le Mans, Orléans et Tours. L'histoire du Vendômois est étroitement liée à celle de la monarchie française. Entre le douzième et le quinzième siècle, dans un contexte de rivalités entre la France et l'Angleterre, ce territoire détient une position stratégique de frontière entre le Blésois et l'Anjou. Par mariage et par les femmes le comté de Vendôme passe à la famille des Bourbons. Le comté est transformé en duché en 1515 par François 1^{er}. À la fin du seizième siècle Henri de Navarre, futur Henri IV, devient le troisième duc de Vendôme. Le duché de Vendôme est rattaché à la couronne de France en 1724 sous Louis XV. Les frères de Louis XVI deviennent les neuvième et dixième ducs de Vendôme sous le nom de Louis V, puis Charles II, qui régneront tous deux, sous les noms respectivement de Louis XVIII et de Charles X. À la Révolution, le district de Vendôme est réuni avec celui de Mondoubleau pour constituer l'arrondissement de Vendôme. L'agriculture et l'industrie constituent les deux pôles du système productif du Vendômois. La première est orientée vers la polyculture et l'élevage de bovins pour le lait et la viande. Le tissu économique industriel est constitué par un ensemble de PME sur des secteurs de pointe : mécanique, construction électrique et électronique, plasturgie, imprimerie, qui totalisent trois emplois sur dix, proportion très supérieure à celle de l'ensemble de la France.



The Vendômois Pays Gets Into the Information Age

Served by the Atlantic branch of the TGV trains, yet outside the network of existing freeways, the Vendômois Pays prepared, in 1997 already, a Development Charter, meant as preparing a Pays Contract with the Region Centre. This served as a strategic document. 2002 was the year when the unifying theme of Communication and Information technologies was picked. It involved installing high-flow Internet in all the public services, together with Web access for the greatest number of people. A majority of the Pays Vendômois population have endorsed these techniques. Thus, this Pays has entered the Information Age.



© SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDÔMOIS

Le pont de Lavardin et le château démantelé par Henri IV.

Une association d'industriels regroupe une vingtaine d'entreprises qui se sont fédérées pour augmenter leur potentiel et leur dynamique et mutualiser leurs moyens.

Une charte de développement

En 1995, la politique initiée par la Région Centre a entraîné une réflexion des élus du Vendômois sur le fait de se constituer en « Pays », en regroupant plusieurs intercommunalités. Cette initiative a été confortée par la parution de la loi Pasqua. Le 3 juillet 1996 le Syndicat mixte du Pays vendômois est constitué. La loi Voynet vient renforcer le dispositif en 1999 et ajoute les notions de développement durable, de volonté locale et de solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains.

Le Pays vendômois avait anticipé certaines exigences structurelles de la LOADDT, par exemple le Conseil de développement, puisqu'il avait créé un Comité de pilotage regroupant élus et non-élus qui est naturellement devenu cet organe.

En vue de la signature du premier Contrat de Pays avec la Région Centre, élus et non-élus rédigent en commun en 1997 une charte de développement. C'est le document stratégique du territoire, son fil conducteur, sa carte d'identité. La charte précise les orientations à moyen terme du développement socio-économique, de la gestion de l'espace et de l'organisation des services. Le premier Contrat régional de Pays est signé avec le Conseil régional du Centre en 1998 pour un programme opérationnel sur quatre ans d'un montant de 6,1 millions d'euros destinés à financer 323 pro-

Croissance démographique et vieillissement

Le Pays vendômois compte environ 69 000 habitants dont près du quart réside dans la ville de Vendôme. L'attractivité du territoire tire la croissance démographique. La population y a régulièrement progressé au cours des vingt dernières années, grâce à un solde migratoire excédentaire qui compense son vieillissement. Les plus de 60 ans représentent 30 % des habitants, soit un taux très nettement supérieur à la moyenne nationale, alors que les moins de 20 ans n'en constituent que 22 %.

jets locaux. Un deuxième Contrat régional de Pays est signé en décembre 2004 pour un montant total de 6,4 millions d'euros (cf. encadré « Les contrats régionaux de Pays »).

Les TIC en Vendômois

Les élus optent pour les TIC dans un projet Leader+. Au cours des années 1990 les cantons ruraux du nord du Vendômois avaient disposé de fonds FEDER de subventions dans le cadre des programmes européens Leader II. En 2000, les élus du Vendômois décident de déposer une candidature au Programme Leader+. L'élaboration de la charte de développement avait déjà sensibilisé nombre d'acteurs et quelques élus aux potentialités liées aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur industriel.

Des entreprises regroupées au sein de l'Association Logic Entreprise conscientes des enjeux des TIC pour leurs activités avaient

**Un ensemble
de PME sur
des secteurs
de pointe**

Quatre questions fondamentales

Les expérimentations se sont efforcées de répondre à quatre questions : la technique utilisée est-elle adaptée et opérationnelle dans les zones rurales accidentées ou reculées ?

L'arrivée d'Internet en haut débit est-elle en mesure de créer des synergies nouvelles au niveau de la vie citoyenne ou associative ?

Le haut débit va-t-il engendrer des habitudes nouvelles de trafic de la part des utilisateurs ?

L'arrivée d'une telle expérimentation développe-t-elle une culture technique numérique ?

exprimé la nécessité de bénéficier du haut débit pour maintenir leur compétitivité et leur présence locale.

En janvier 2001, le thème fédérateur « Les TIC en Vendômois » est choisi par les élus. Le programme est retenu et démarre effectivement à l'automne 2002 (cf. encadré « Le programme Leader+ »). Les acteurs du Pays – élus et entreprises – ont choisi, plutôt que de mener des études de faisabilité, de tester des solutions innovantes pour accéder à Internet en haut débit.

L'accès à Internet en haut débit en milieu rural par connexion satellite bidirectionnelle, distribuée par ondes radio Wi-Fi, a été testé avec succès dans chacune des communautés de communes. La mise en place d'un réseau maillé (*mesh network*), débutée mi-2005, devrait donner des indications sur les pratiques réelles induites par cette technique éminemment coopérative.

L'information géographique

Parmi les réalisations les plus remarquées figurent celles concernant le développement de l'intelligence économique et territoriale. La mise en œuvre du Système d'information géographique (SIG), permise par la numérisation du cadastre dans six communautés de communes sur huit, est un projet phare et emblématique du Pays vendômois.

Le SIG lancé par le Pays vendômois, Pilote 41, a été sélectionné au niveau national comme réalisation exemplaire dans le cadre de Leader+. Cette plateforme va être étendue à l'ensemble du département dans le cadre d'une convention

signée avec l'Institut géographique national. Totalement dédiée à l'information géographique, elle donnera aux élus l'accès à un ensemble d'outils complémentaires, utiles à une connaissance approfondie des territoires : couches SIG (informations géoréférencées), données littérales du cadastre, statistiques, cartographie interactive, bases de données entreprises, services à la population, documentaires, compétences humaines (conseil, expertise, accompagnement) pour les équipements, l'économie, le paysage, l'architecture et le patrimoine.

Une acquisition culturelle

Grâce aux actions lancées dans le cadre de Leader+ l'ensemble du territoire et de la population ont été sensibilisés aux TIC. Le vocabulaire en la matière est devenu familier. Les enjeux de la société de l'information commencent à être compris par une majorité d'habitants. Un grand nombre de personnes dans des territoires jusqu'alors non desservis ont pu découvrir gratuitement l'informatique et l'Internet haut débit, s'y initier, s'y former et s'ouvrir à de nouvelles perspectives. Les compétences générales en matière de TIC – utilisation d'Internet, du courrier électronique, de quelques logiciels de base – se sont répandues dans la population de tous âges. Le développement de services offerts par une communauté de communes *via* son site Internet a entraîné la population locale à accentuer son usage des TIC. Les projets culturels soutenus

Le Pays vendômois

Population : 69 000 habitants

À partir de 2001 le Pays vendômois regroupe les huit communautés de communes existantes et la quasi-totalité des communes de l'arrondissement. Le Comité syndical du Pays vendômois, organe de décision du Pays vendômois, est composé de délégués du département (neuf conseillers généraux représentant les neuf cantons du Vendômois), des délégués élus des 105 communes et des délégués élus des huit communautés de communes. Il élit un Bureau qui prépare les dossiers et les orientations du Pays et engage les projets opérationnels.

(Source : Observatoire de l'économie et des territoires).

Le choix de solutions innovantes pour accéder à Internet en haut débit

Leader+

Leader+, initiative financée par les Fonds structurels de l'Union européenne, a été conçue pour aider les acteurs concernés du monde rural à prendre la mesure des possibilités offertes à longue échéance par leurs régions respectives. Elle encourage la mise en œuvre de stratégies originales intégrées, aux fins du développement durable, et fait une large place au partenariat et aux réseaux permettant d'échanger des expériences.

Le Pays vendômois a déposé son dossier en août 2001, le programme a été signé début 2002 avec le CNASEA qui gère Leader+ pour la France, la première réunion du Comité de programmation Leader+ s'est tenue en octobre 2002. Le Pays vendômois est l'un des 17 sur 140 GAL ⁽¹⁾ français à avoir choisi comme thème fédérateur les nouvelles technologies parmi les six thèmes proposés.

Le budget total du programme Leader+ du Vendômois se monte à 1,6 million d'euros qui doivent être complétés par une somme équivalente apportée par les porteurs de projet. L'évaluation à mi-parcours rend compte des 50 projets réalisés ou en cours, par 26 maîtres d'ouvrage, pour un budget total de 856 800 euros. Ils se répartissent de la manière suivante selon les actions initialement définies.

Action	% Projets	% Leader+
Lutte contre la fracture numérique rurale	19	24
Sensibilisation et formation du public aux TIC	18	18
Connaissance du territoire	13	10
Promotion du territoire	13	11
Développement économique ⁽²⁾	5	4
Création et culture	24	29
Accompagnement du programme	8	4

(1) GAL : Groupes d'action locale. Structures juridiques responsables de la mise en œuvre du programme de développement territorial. Elles prennent des formes diverses : syndicats mixtes de pays ou de parcs naturels régionaux, communautés de communes, associations, groupements d'intérêt public et développement local.

(2) Ce pourcentage peu élevé s'explique par les directives communautaires qui ont voulu que les fonds Leader+ aillent vers des acteurs publics comme les communautés de communes ou associations, mais pas vers les acteurs économiques comme les entreprises.

par Leader+ ont fait prendre conscience du rôle potentiel des nouvelles technologies dans la création artistique et l'action touristique. Les maisons et sites troglodytiques, nombreux dans la vallée du Loir, ont été mis en valeur, répertoriés dans un site Internet qui leur est consacré. Les élus du Pays vendômois se sont mis à travailler par courrier électronique. Les échanges électroniques ont débuté avec succès dans les mairies. La mutualisation de services grâce aux TIC a contribué au désenclavement de plusieurs zones rurales. L'engagement des acteurs politiques a été un facteur de réussite important, le travail avec les élus s'est révélé particulièrement innovant. L'accès aux technologies de l'information a suscité une perspective d'échanges différents et a induit des changements d'organisation professionnelle et quotidienne. Certains de ceux qui ont pratiqué ces expériences les ont qualifiées de véritable « acquisition culturelle ».

De nouvelles méthodes de travail

Quatre types d'action ont particulièrement influencé les méthodes de travail : motiver et mobiliser, travailler ensemble, mutualiser, et enfin comprendre l'importance de la dimension politique des projets. La motivation de l'ensemble des partenaires (privés, institutionnels) et des acteurs locaux (Pays, communautés de communes, associations) est un élément essentiel à la réussite d'un projet et s'impose à l'échelle de tout le programme.

À l'occasion de l'évaluation à mi-parcours, la plupart des maîtres d'ouvrage interrogés ont mis l'accent sur la coopération, le dialogue et le partage d'informations. Ils ont aussi compris l'intérêt de la mutualisation des moyens, des informations, des actions, aussi bien pour eux-mêmes que pour les publics auxquels les projets s'adressent.

La vision du Pays vendômois comme un territoire de projets commence à se répandre parmi les élus. Cette évolution donne toute sa valeur à une phrase que le président du Pays aime bien citer : « Il s'agit de passer d'une logique de guichet à une logique de projet. » De plus, la politique du Pays s'avère en totale cohérence avec les initiatives prises aux échelons administratifs supérieurs. ►

**Plus de
3 000 personnes
ont fréquenté
le Nautibus,
espace
numérique
mobile
connecté
à Internet
en haut débit**



Une position stratégique entre le Blésois et l'Anjou.

► On se parle désormais

À travers Leader+ de nombreuses personnes de domaines différents se sont connues et appréciées. Le travail en commun a pérennisé ces relations, conduisant à la collaboration, à la coopération, au partenariat et à la mise en réseau. L'ouverture des réseaux entre eux constitue un des acquis du programme les plus visibles. Leurs membres ont compris l'importance et l'intérêt de cultiver les actions transversales et les interactions entre leurs différents domaines de compétences.

Les TIC viennent en seconde position dans les services qui devraient le plus se développer, après les services destinés aux personnes âgées. Sans ce programme communautaire, les TIC n'auraient jamais été propulsées sur le territoire avec la même vitesse. Les Pays ont un rôle fédérateur, ils approchent les enjeux de territoire de façon transversale. Ils constituent un bon niveau de coordination et d'impulsion pour élaborer puis conduire une stratégie de développement territorial. La dynamique créée dans le Pays vendômois a accompagné le développement économique du territoire, elle a augmenté son attractivité.

Le partage de l'information fait partie intégrante des TIC et de la société de l'information. Une majorité des habitants du Pays vendômois s'est peu à peu approprié l'idée que les technologies de l'information et de la communication s'appli-

Contrats de Pays

Le premier Contrat de Pays (1998) a voulu placer l'innovation et les partenariats au cœur des services à la population pour favoriser un maillage du territoire. Il s'appuie sur deux axes : un aménagement harmonieux (préserver l'environnement afin de garantir l'identité et l'attractivité du Vendômois) et un développement équilibré (valoriser les ressources et les richesses existantes, créant ainsi les conditions de la prospérité future).

Le deuxième Contrat régional de Pays (2004), actuellement en cours de réalisation, a pour objectif de renforcer l'attractivité du Vendômois dans le respect d'un développement équilibré.

Il comprend deux axes : renforcer les solidarités entre les huit communautés de communes et les synergies entre zones rurales et urbaines du Vendômois (budget total : 3,1 millions d'euros) et garantir la qualité de vie et l'emploi en Vendômois par la mise en valeur des ressources humaines et des patrimoines (budget total : 3,417 millions d'euros).

Ces contrats régionaux ont eu un effet structurant particulièrement élevé, accompagné d'un effet de levier important, mesuré dans le premier contrat régional : cinq euros investis localement par euro de la région.

quent à tous les domaines, concernent tous les individus, sur des sujets très concrets. C'est ce qui marque le plus son ouverture à la société de l'information. ■